bulletin

#2019-1

L'OFFICIEL

Actes officiels et recommandations



 # ACTES OFFICIELS | # RAPPORTS D'EXPERTS | # SANTÉ ANIMALE

www.oiebulletin.com

OIE ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

En mai 2013, en réponse aux demandes des États membres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la 66e Assemblée mondiale de la santé a adopté la résolution WHA66.12. Cette résolution demandait instamment aux États membres de l'OMS d'assurer un contrôle national continu des programmes de prévention, de lutte, d'élimination et d'éradication des maladies tropicales négligées.

En septembre 2015, les États membres des Nations Unies (ONU) ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) qui lui sont associés. Le programme, et plus particulièrement l'Objectif 3.3., engage l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à collaborer avec les États membres de l'ONU pour mettre fin d'ici à 2030 aux épidémies de maladies tropicales négligées, notamment la rage.

En décembre 2015, la conférence mondiale intitulée « Élimination mondiale de la rage humaine transmise par les chiens. Agissons maintenant ! » a conduit à un consensus international et, en conséquence, a fixé à 2030 la date butoir pour l'élimination de la rage humaine transmise par les chiens. Les secteurs de la santé animale ainsi que de la santé publique ont mondialement reconnu qu'il s'agissait d'une ambition et d'un objectif réalisables.

En mai 2016, les Pays membres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) ont adopté la résolution n° 26, qui recommandait que « l'OIE, en partenariat avec l'OMS, la FAO et d'autres parties concernées, maintienne dans l'intérêt général son engagement prioritaire dans l'élimination de la rage transmise par les chiens ». La résolution recommandait également que « l'OIE et ses Pays membres poursuivent leurs efforts pour promouvoir la volonté politique et l'engagement social à long terme en faveur de l'élimination de la rage transmise par les chiens ».

> Le collectif « Unis contre la rage » appelle les gouvernements à franchir une nouvelle étape vers la réalisation de l'Objectif 3.3. des Nations Unies pour le développement durable

En conséquence, et en application du consensus mondial établi lors de l'adoption des résolutions, l'OMS, l'OIE, la FAO et l'Alliance mondiale contre la rage (GARC) ont joint leurs forces et formé la collaboration **« Unis contre la rage »**. Cette plateforme a garanti son engagement et son soutien technique pour assister et accompagner les efforts des pays où la rage est endémique, afin de mettre fin aux décès dus à la rage transmise par les chiens d'ici à 2030.

La collaboration « Unis contre la rage » appelle collectivement les gouvernements nationaux à franchir une étape active et importante vers la réalisation de l'Objectif 3.3. des Nations Unies pour le développement durable, **en approuvant la déclaration ci-dessous et en engageant leur pays à prendre part à la lutte contre cette importante maladie négligée :**

> *« En réponse à cet appel,* [nom du pays] *réaffirme son engagement à privilégier la prévention de la rage dans ses plans nationaux et à collaborer avec les parties prenantes de la santé humaine et animale pour éliminer au niveau national les décès dus à la rage d'ici à 2030 ».*



Lors de l'approbation de la déclaration par le Mali. De gauche à droite : Stéphane Renaudin (OIE), Jean-Philippe Dop (OIE), Kané Rokia Maguiraga (Ministre de l'élevage et de la pêche du Mali), Karim Tounkara (OIE) et Drissa D. Coulibaly (Délégué du Mali auprès de l'OIE)

Plus d'informations

ACTIVITÉS ET PROGRAMMES

PAYS MEMBRES

Unis contre la rage

« Zéro d'ici 2030 »



© Danny Postma

L'OIE est une organisation internationale créée en 1924. Ses 182 Pays membres lui ont donné pour mandat d'améliorer la santé et le bien-être animal. Elle agit avec l'appui permanent de 301 centres d'expertise scientifique et de 12 implantations régionales présents sur tous les continents.

Suivez l'OIE sur www.oie.int

@OIEAnimalHealth

World Organisation for Animal Health - OIE

OIEVideo

World Organisation for Animal Health

World Organisation for Animal Health (OIE)

Version digitale : **www.oiebulletin.com**

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ ANIMALE
Protéger les animaux, préserver notre avenir

12, rue de Prony - 75017 Paris, France
Tél. : +33 (0)1 44 15 18 88 - Fax : +33 (0)1 42 67 09 87 - oie@oie.int